

BOUIRA

Le CEM de toutes les discordes

Décidément, l'Algérie n'en finit pas avec l'improvisation. Un CEM qui vient d'être construit dans le village Sidi-Yahia, 12 km au nord-ouest de Aïn-Bessem, et qui a ouvert ses portes samedi dernier, soit au retour des vacances d'hiver, est boudé par les élèves des villages environnants scolarisés au niveau du chef-lieu de daïra de Aïn-Bessem.

Mardi dernier, ils étaient une centaine de parents d'élèves issus des différents villages, situés le long de la route vicinale reliant Aïn-Bessem à Sidi-Yahia, à venir protester devant le siège de la Direction de l'éducation (DE) contre l'envoi systématique de leurs enfants au nouveau CEM. Selon eux, ils n'ont jamais avalisé l'implantation de ce CEM.

En 2004 déjà, au lendemain du lancement des travaux de construction de cet établissement à Sidi-Yahia, sept villages avaient alerté la DE et la wilaya pour que le CEM soit implanté au niveau du village Ouled-Brahim, tel que préconisé par la commission technique sortie sur le terrain en présence du P/APC.

Malheureusement, à l'époque, aucun responsable n'avait daigné les écouter malgré un arrêt des cours de trois au niveau des écoles primaires.

Ce mardi, après le renvoi de leurs enfants des

deux CEM de Aïn-Bessem où ils poursuivaient leurs études et leur affectation systématique vers le nouveau CEM, les parents d'élèves ont observé un sit-in devant la DE puis devant le siège du cabinet du wali.

Au niveau de la DE, et malgré la grève illimitée entamée au niveau des quatre écoles primaires des différents villages protestataires, ainsi que le refus de quelque 300 élèves de rejoindre le nouveau CEM de Sidi-Yahia, les parents d'élèves n'ont reçu aucune réponse satisfaisante.

Au niveau de la wilaya, le chef de cabinet, qui a reçu une délégation, leur a fait savoir que l'Etat leur

garantira la restauration et le transport mais leurs enfants doivent rejoindre le nouveau CEM.

Pour leur part, les protestataires demandent à ce que leurs enfants achèvent leur année scolaire au niveau des deux CEM de Aïn-Bessem et de penser à construire un autre CEM au niveau du village Ouled Brahim, là où il arrangerait tous les villages.

En somme, un bras de fer qui risque de perdurer et les parents protestataires interpellent le ministre de l'Education nationale pour dépêcher une commission d'enquête afin de déterminer les véritables responsables à l'origine de l'implantation de ce CEM au niveau d'un village

isolé alors que le lieu préconisé par le P/APC et qui arrangeait tous les villages a été abandonné.

Contacté par téléphone, le P/APC de Aïn-Bessem nous a confirmé le choix du terrain au niveau du village Ouled Brahim accusant un élu APW et un ex-sénateur d'être derrière l'implantation de ce CEM à Sidi-Yahia sans observer aucun critère de commodité pour les différents villages. Concernant le nouveau CEM de Sidi-Yahia, le P/APC se demande comment envoyer des élèves, surtout les 120 filles qui étaient en internat à Aïn-Bessem, dans un CEM qui ne possède ni chauffage ni eau.

Y. Y.

VOLS PAR EFFRACTION

Les auteurs étaient des lycéens

La police judiciaire a mis la main, lundi dernier, sur une bande de malfaiteurs spécialisée dans les vols avec effraction et composée de trois adolescents dont deux étaient des lycéens.

Présentés devant le procureur, deux d'entre eux, âgés de 17 et de 18 ans, sont mis sous mandat de dépôt pour les chefs d'inculpation d'association de malfaiteurs, vol qualifié, dissimulation d'objets volés et non-déclaration de délits, alors que le troisième, âgé de 17 ans aussi, est mis sous contrôle judiciaire.

Les faits remontent au 1^{er} janvier dernier, lorsqu'une émigrée, habitant seule dans une villa à Draâ-El-Bordj, dépose plainte auprès de la police pour vol avec effraction. Les voleurs qui se sont introduits dans sa villa lors de son absence avaient pris une caméra vidéo, 2 gourmettes, 2 montres et une paire de boucles

d'oreilles en or. Grâce aux empreintes digitales relevées par la police scientifique, B. Y. A. — un voisin de la victime —, qui figurait dans le fichier de la police, a été identifié. Il a aussitôt avoué lors de l'interrogatoire son forfait et dénoncé son complice.

Les deux voleurs ont même avoué un autre vol avec effraction effectué le 12 décembre dernier dans le même quartier et avec la même méthode. Ils avaient volé un collier, une ceinture, 3 broches en or et d'autres objets en argent ainsi qu'un portable et 20 000 DA.

En outre, les deux malfaiteurs ont donné le nom d'un troisième complice chez qui ils avaient laissé le butin pour l'écouler. Celui-ci, le nommé C.H.M., ne tardera pas à être intercepté par la police avec un sachet dans lequel ils retrouvèrent plusieurs objets volés.

Y. Y.

TIZI-OUZOU

Recrudescence des actes de banditisme à Azazga

Après une brève accalmie, les actes de banditisme refont surface à Azazga, qui est en train de troquer son appellation de carrefour économique contre celui de plaque tournante d'actes criminels, notamment les vols de véhicules avec agressions physiques et cambriolages d'appartements, installant la psychose chez une population dérouterée par la recrudescence de ces actes perpétrés parfois avec audace dans les quartiers populaires du centre-ville.

Comme pour la célébrer à leur manière, les malfaiteurs ont choisi la nuit du nouvel an pour donner le coup de starter de cette série de vols. Il y eut d'abord le vol d'un véhicule de marque Renault Laguna au lieu-dit Tournia Nezza à l'entrée de Tizi Bouchène au milieu de la nuit.

La stratégie utilisée par les voleurs est des plus lâches : pour contraindre le

chauffeur à s'arrêter, ils ont fait voler en éclats le pare-brise de son véhicule à l'aide d'un projectile lancé sur la voiture en marche. Descendu pour constater les dégâts et s'enquérir de la situation, il se fera sérieusement molester avant de se faire délester de son véhicule.

Le lendemain, un jeune homme circulant à bord d'une Peugeot Partner année 2006 a été poursuivi par un Renault Trafic depuis l'ex-Souk-el-Fellah jusqu'à Tirsatine. Queues de poisson et tentatives de dépassements dangereux l'incitent à s'arrêter, raconte-t-il. Mais le jeune conducteur a pu semer ses poursuivants en simulant un stationnement avant de repartir en trombe.

Toujours au chapitre du vol de véhicules, dernièrement un grossiste en fruits et légumes en partance pour Aïn Defla a été délesté de son camion, un K120, et d'une somme estimée à

une cinquantaine de millions de centimes destinée à l'achat de pommes de terre ainsi que de son portable par 3 hommes armés dont 2 encagoulés, selon nos sources.

Il a été braqué à une heure avancée de la nuit dans son village, dans la banlieue sud de la ville, au moment de démarrer et embarqué jusqu'à l'embranchement de Tamda où il a été relâché à l'aube par ses assaillants qui ont pris la fuite avec le camion.

Poursuivi dans le milieu de la nuit à la sortie est d'Azazga, un automobiliste a été obligé de faire une embardée avec son véhicule. Il sera lui aussi sérieusement malmené par les malfaiteurs qui n'ont pas pu mettre la main sur son véhicule immobilisé dans le fossé. C'est peut-être la même bande qui s'est vainement attaquée à un jeune automobiliste dans la même période. Ce dernier a dû son salut à l'afflux

d'autres usagers de la route. Un autre gang, spécialisé dans les cambriolages d'appartements, s'est lui aussi manifesté durant cette période de fêtes.

Une dame vivant avec sa mère a fait les frais de ces malfaiteurs qui ont vidé sa maison à la faveur de la nuit profitant de l'absence de ses occupants à la cité des 150-Logements de Tizi Bouchène, ajoutent nos sources.

Non loin de là, à la cité des 224-Logements, une veuve a failli faire elle aussi les frais des visiteurs de la nuit qui ont essayé de forcer la porte de son logement durant les vacances d'hiver, d'après toujours les mêmes sources.

La femme qui se trouvait à l'intérieur de l'appartement a fait un boucan d'enfer et alerté voisins et famille pour dissuader les cambrioleurs et les contraindre à la fuite.

S. Hammoum

CNAS DE BOUMERDES

Les cartes à puce en circulation dès avril

Le processus de numérisation de la gestion de l'assurance maladie est désormais enclenché dans notre pays. Dans la wilaya de Boumerdes, qui est l'une des cinq wilayas-pilotes de ce projet national, les responsables de la CNAS ont organisé une journée de sensibilisation et d'explication en direction des partenaires de la caisse (représentants des assurés, corps médical, hôpitaux, pharmacies...). Selon M. Abdoun Mohamed, chargé de la communication de la CNAS, cette carte à puce sera mise en circulation le 19 avril 2007 dans la wilaya de l'ex-Rocher Noir. "En cours de semaine, les premiers assurés seront convoqués pour remettre une photo d'identité prise sur fond blanc — pour la numérisation — et une photocopie de la CNI", nous a-t-il confié en précisant, par ailleurs, que les centres payeurs de la wilaya sont prêts pour commencer cette expérience. Selon lui, la généralisation sera entamée au niveau national vers la fin de l'année en cours pour s'achever en 2008. Il faut croire que le gouvernement apporte son appui par l'élaboration d'un dispositif législatif pour la réussite de cette opération qui obligera la caisse et ses partenaires à travailler dans le cadre de ce nouveau système pour la prise en charge de 7 millions d'assurés et 28 millions de personnes en incluant les ayants droit des assurés sociaux. De son côté, la CNAS a investi sur ses fonds propres 16 millions d'euros pour la mise en place de ce nouveau système qui a été également adopté en France.

CE QUE L'ON DOIT SAVOIR SUR LA CARTE À PUCE

Matériellement, c'est une petite carte avec photo dont les premières informations apparentes se rapportent au nom, prénoms (en caractères arabes et latins), date de naissance et le numéro d'immatriculation de l'assuré. A rappeler que dans la configuration qui sera lancée, l'assuré garde la même immatriculation. Mais c'est la fameuse puce d'une capacité de 32 kits qui est le déclencheur du système et qui est la mémoire des données, dans certains cas pour 6 personnes (l'assuré et 5 ayants droit). Ce chiffre de 6 est extensible pour les familles nombreuses. La compartimentation des données se subdivise en 4 parties, qui comprennent les données techniques sur carte et les données administratives concernant l'assuré d'une part. D'autre part, la partie médicale se rapporte, pour chaque personne, à l'énumération des urgences : groupe sanguin et allergies les dix dernières actions médicales de l'assuré ou de l'ayant droit (diagnostics, prescriptions).

Selon M. Abdoun, les possibilités d'interférences entre les divers utilisateurs sont supprimées "chaque prescripteur aura sa propre clé", assure-t-il. Il nous cite, en outre, la possibilité qu'auront les médecins, les pharmaciens et laboratoires d'informer leurs clients assurés sur les actes et les médicaments non remboursés. Par ailleurs, et c'est dans ce domaine que se situe tout le bienfait de ce nouveau système pour l'assuré, les factures et les chaînes devant les guichets, une fois la généralisation de cette carte effective, seront supprimées. Selon notre interlocuteur, l'assuré recevra directement un virement bancaire ou postal étant donné que les prescripteurs seront connectés au système et porteront par conséquent obligatoirement les informations relatives à leurs prestations directement dans ce système. "L'assuré ne se déplacera vers la CNAS que lors de sa convocation pour un contrôle médical ou quand il apporte un fait ou document nouveau comme par exemple une naissance". Cette perspective est peut-être pour l'heure trop ambitieuse, mais reste tout de même, du moins techniquement et à moyen terme, dans le domaine du possible.

Si réticences il y a au sujet de ce nouveau procédé de gestion, celles-ci ne viendraient certainement pas des citoyens mais des prestataires, prévoient les responsables de la CNAS pour la simple raison que le fisc aura, légalement bien entendu, une source de vérification des plans de charges réels de ces prestataires. En tout cas, la CNAS a déclenché un processus irréversible de modernisation de la gestion de ses recettes et de ses dépenses. Ce programme rencontrera sans doute quelques blocages au départ, mais la CNAS étant une institution très proche de la population (28 millions de personnes recensées dans le fichier national), il permettra au commun des mortels d'user régulièrement d'un moyen synonyme de modernité.

Abachi L.